Course à l'investiture du Parti libéral dans la circonscription de Don Valley-Nord (DVN) en 2019

Le présent document est le résumé non classifié du renseignement que détiennent les ministères et organismes responsables de la sécurité et du renseignement. Il a été principalement rédigé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), avec l'aide et l'accord du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), d'Affaires mondiales Canada (AMC), du Bureau du Conseil privé (BCP), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de Sécurité publique Canada (SP). Il est présenté en réponse à une demande expresse de la Commission d'enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédéraux, qui souhaite obtenir le résumé non classifié de l'information portant sur l'ingérence étrangère. Il ne faut se fonder sur ce résumé pour comprendre toute autre question. Il repose sur le renseignement recueilli et évalué au cours d'une période donnée et ne reflète pas nécessairement l'entière connaissance que le gouvernement du Canada avait de cette question à quelque moment que ce soit. Le renseignement sous-jacent a été communiqué à la Commission. Le présent document contient des résumés et des passages caviardés qui retranchent du renseignement les éléments qui risqueraient de porter préjudice à la sécurité nationale et aux relations internationales. Sont également retranchées les activités, techniques, méthodes et sources de renseignement sensibles qui pourraient causer des préjudices, et le document respecte les lois canadiennes pertinentes. Par ailleurs, il n'énonce pas toutes les mises en garde ni toutes les limites qui figurent dans les documents classifiés originaux et ne précise pas le degré de fiabilité et de crédibilité du renseignement, puisque cela risquerait de divulquer de l'information préjudiciable.

Il s'agit du résumé d'une partie de l'information tirée des renseignements dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement du gouvernement du Canada sur un sujet donné, et le tout est présenté de manière à pouvoir être divulgué publiquement sans divulguer d'information qui puisse nuire à la sécurité nationale et aux relations internationales. Par conséquent, ce résumé comporte plusieurs limites significatives. Il faut donc le lire en gardant ces limites à l'esprit, à défaut de quoi les lecteurs risqueront d'être induits en erreur. Voici en quoi consistent ces limites :

- Le résumé peut être incomplet : Il s'agit du résumé d'une partie, donc pas nécessairement de la totalité, de l'information sur le renseignement dont dispose le milieu de la sécurité nationale et du renseignement au sein du gouvernement du Canada. Par exemple, il ne contient que l'information pertinente qu'il a été possible d'épurer adéquatement pour en permettre la diffusion.
- Le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli : À moins d'indication contraire, le résumé n'indique pas quand le renseignement a été recueilli ou obtenu. Il s'agit du renseignement recueilli et analysé au cours d'un certain laps de temps, et il n'a peut-être pas été mis à la disposition de tous les décideurs du gouvernement du Canada pendant la période électorale. Ainsi, il ne faut pas présumer, par exemple, que le renseignement a été recueilli peu de temps avant les événements décrits.
- Le résumé peut contenir de l'information qui provient d'une source unique: Le résumé n'indique pas si l'information provient d'une seule source ou de multiples sources.
- Le résumé peut contenir de l'information dont le degré de fiabilité est inconnu ou variable ainsi que de l'information qui peut avoir été fournie pour influencer autant qu'informer ses destinataires.
- Le résumé n'indique pas la source de l'information: Le résumé peut présenter de l'information tirée de différents types de sources sans préciser le type de source (à savoir s'il s'agit d'une source ouverte, d'une source humaine, d'une interception par des moyens techniques, etc.). Il n'indique pas non plus si l'information a été traduite d'une autre langue que celle dans laquelle elle est présentée.
- Le résumé n'indique aucune corroboration ni l'absence de corroboration : Le résumé n'indique pas s'il existe de l'information supplémentaire susceptible de corroborer l'information résumée ni s'il n'existe aucune information supplémentaire de la sorte.
- Le résumé n'analyse pas l'information : Il s'agit du résumé du renseignement, et non pas de l'analyse globale de l'importance, de la signification ou du poids du renseignement.

La Commission a reçu tout le renseignement pertinent et toutes les évaluations pertinentes, qui précisent le degré de fiabilité ainsi que la corroboration ou l'absence de corroboration de l'information qu'ils contiennent.

RÉSUMÉ

- 1. Des éléments de renseignement indiquent que le processus d'investiture du Parti libéral du Canada (PLC) dans la circonscription de Don Valley-Nord (DVN) en prévision de la 43^e élection générale du Canada en 2019 (EG43) a été entaché d'irrégularités qui pourraient inclure des activités menées par des individus en relation étroite avec des représentants de la RPC. Ces informations ont été tirées de différentes sources ayant des niveaux de corroboration variés. Certaines informations étaient connues avant l'élection, mais d'autres ont été acquises plus tard.
- 2. Les irrégularités correspondent à certaines informations qui, bien qu'elles ne soient pas entièrement corroborées, étaient connues avant l'élection. Ces informations ont été transmises à Élections Canada (EC) et au Bureau du commissaire aux élections fédérales (BCEF) pendant la période électorale.
 - Des rapports de renseignement ont révélé que des étudiants étrangers avaient été amenés par autobus à l'assemblée d'investiture pour y appuyer Han Dong.
 - Certains rapports de renseignement mentionnent par ailleurs que les étudiants se sont vu remettre de faux documents qui leur permettaient de voter même s'ils ne résidaient pas dans la circonscription de DVN. Ces documents leur avaient été remis par des personnes associées à un mandataire¹ connu.
- 3. Des renseignements ayant été rapportés après l'élection indiquent que les étudiants étrangers chinois avaient reçu de la part du consulat de la RPC des menaces voilées sous-entendant que leur visa d'étudiant serait compromis et que leur famille en RPC pourrait subir des conséquences s'ils n'appuyaient pas Han Dong.
- 4. Des rapports de renseignement ont indiqué l'intervention d'une personne qui est un mandataire connu des représentants de la RPC.

-

¹ Mandataire: Aux fins du présent résumé, le terme *agent mandataire* renvoie à des personnes <u>précises</u> qui reçoivent des instructions explicites ou implicites d'un État étranger tout en dissimulant le lien qui existe entre leurs activités d'influence et l'État étranger en question. Les agents mandataires mènent sciemment des activités en vue de l'atteinte de l'objectif de cet État étranger dans des circonstances <u>précises</u>. Les agents mandataires résident au Canada (à titre de citoyens canadiens, de résidents permanents, etc.) et il se peut qu'ils soient membres ou non de la communauté d'une diaspora précise.